



Caf  
des Hauts-  
de-Seine



# Présentation des données chiffrées Caf des Hauts-de-Seine

*Observatoire du handicap - le 17 novembre 2015*

# Les enfants bénéficiaires de l'Aeeh

- 3 976 enfants âgés de moins de 20 ans sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) au 30/06/2015
- 3 870 foyers sont concernés
- Evolution : depuis 2011, ce chiffre est stable

# Profil des familles bénéficiaires de l'Aeeh

- Une majorité de parents bi-actifs
- Une monoparentalité sur-représentée comparativement à la moyenne départementale (27 %)
- 3/4 des familles bénéficiaires de l'Aeeh comptent plus de 2 enfants

# Pour aller plus loin...

Dans une perspective de diagnostic partagé, la Caf met à disposition ses données :

- données socio-démographiques
- âge des enfants
- suivi de l'évolution du versement de la prestation Aeeh sur plusieurs années
- fréquentation de l'accueil collectif petite enfance (recueil PSU)

Répartition des enfants bénéficiaires de l'aeeh\* par tranches d'âge et par commune

	0 - 3 ans	4 - 6 ans	7 - 11 ans	12 - 16 ans	17 - 20 ans	Total	
Antony		11	24	60	42	28	165
Asnières sur Seine		9	34	83	70	36	232
Bagneux		8	18	45	32	29	132
Bois Colombes		3	8	13	19	12	55
Boulogne Billancourt		13	32	73	56	38	212
Bourg la Reine		2	7	14	13	9	45
Chatenay Malabry		7	10	32	22	12	83
Chatillon		1	11	25	24	9	70
Chaville		0	9	9	16	7	41
Clamart		12	14	45	55	30	156
Clichy		13	29	58	57	30	187
Colombes		16	37	97	73	32	255
Courbevoie		9	25	63	56	36	189
Fontenay aux Roses		5	14	22	17	9	67
Garches		1	6	9	12	10	38
La Garenne Colombes		3	12	28	23	10	76
Gennevilliers		8	25	54	45	40	172
Issy les Moulineaux		11	25	41	41	27	145
Levallois-Perret		6	9	51	35	29	130
Malakoff		4	7	26	32	13	82
Marnes la Coquette		1	0	0	0	0	1
Meudon		8	14	40	31	18	111
Montrouge		8	16	33	26	14	97
Nanterre		21	41	87	113	60	322
Neuilly sur Seine		8	11	30	32	14	95
Le Plessis Robinson		3	12	33	26	12	86
Puteaux		5	13	34	30	13	95
Rueil Malmaison		3	31	70	67	37	208
Saint Cloud		4	15	16	12	8	55
Sceaux		4	3	8	3	4	22
Sevres		1	8	15	15	7	46
Suresnes		4	15	37	34	18	108
Vanves		2	8	18	13	5	46
Vaucresson		1	4	11	7	4	27
Ville d'Avray		0	2	4	8	6	20
Villeuneuve la Garenne		3	15	41	29	17	105

Source : Base de données - Caf des Hauts-de-Seine - juin 2015.

\*aeeh : allocation d'éducation de l'enfant handicapé



## **Présentation de l'appel à projet Caf des Hauts-de-Seine**

# Le contexte institutionnel

- La circulaire du 12 mai 2003 : appel des Caf à soutenir des actions spécifiques sur leurs fonds locaux
- La circulaire du 24 février 2010 : extension de la PSU aux enfants de 5 ans révolus
- La circulaire Cnaf du 16 avril 2014 confirmée en 2015 : « accompagner les besoins spécifiques par la mise en œuvre du fonds publics et territoire »  
> fonds dédié visant à réduire les inégalités territoriales et sociales.

# Les interventions financières de la Caf : la prise en compte du handicap

- La prestation de service unique (Psu) :
  - Maintien de la PSU aux gestionnaires pour tous les enfants âgés **de 0 à moins de 6 ans**
  - Une **participation financière minorée** pour les familles ayant un enfant en situation de handicap (minoration des participations familiales à la tranche inférieure pour ces familles. Ex. : une famille de 2 enfants, dont un est handicapé, bénéficie du taux d'effort applicable à une famille de 3 enfants)



# Les interventions financières de la Caf : la prise en compte du handicap

- Des aides individuelles extralégales versées par la Caf 92, avec :
  - Une prise en compte d'une demi-part supplémentaire pour le calcul du quotient familial utilisé par la Caf pour les familles ayant un enfant bénéficiaire de l'Aeeh dans une logique d'accès à certaines prestations
  - Pour le **départ en vacances des familles** : une prise en charge de 75% du coût du séjour à destination des familles aux revenus modestes ayant un enfant bénéficiaire de l'Aeeh

# Finalité de l'appel à projet

- Dans le cadre de la COG 2013-2017 et la circulaire de février 2015, l'ambition de renforcer l'accueil effectif et régulier d'enfants en situation de handicap au sein des Eaje et Alsh en levant les freins à leur mise en place
- Une **enveloppe financière de 283 100 €** en 2015 (120 460 € en 2014, soit +140%)

# Les priorités du conseil d'administration

- Accompagner les équipes de professionnels (sensibilisation, supervision...)
- Favoriser la coordination du partenariat tout au long du parcours de vie de l'enfant
- Financer le surcoût de l'accueil en milieu ordinaire (notamment en termes de renfort de personnel, d'intervention de personnels spécialisés...)
- Accompagner les parents

# Les demandes 2014-2015

- Une forte évolution : +75% des demandes entre 2014 et 2015
- 1<sup>er</sup> motif de demande : le renfort de personnel
- Des actions pour la petite enfance toujours majoritaires (57%), mais une forte augmentation de la demande sur le secteur de la jeunesse

*> La tendance sur l'importance du nombre d'actions petite enfance est inversement proportionnée aux charges financières qu'elles représentent, la jeunesse (205 700 €) constituant une dépense près de 3 fois plus importante que celle enregistrée en petite enfance (77 400 €)*

# Axes de réflexion et perspectives d'évolution

- Une connaissance partielle de la fréquentation des accueils de loisirs puisqu'aucun référencement n'est à ce jour organisé : vers un recensement des données à l'instar du recueil effectué pour les Eaje ?
- L'Aeeh, critère unique d'attribution des fonds handicap : quels autres modes de référencement possibles pour **d'élargir l'accompagnement aux enfants non bénéficiaires de l'Aeeh** et pourtant identifiés (PAI, PPS, PAP, ...) ?

# Axes de réflexion et perspectives d'évolution

- Des fonds nationaux limités face à l'augmentation des demandes : vers une **hiérarchisation des priorités** de financement sur le département (PSU - handicap = % du coût de fonctionnement en 2017)
- **Evolution des postes de coordinateurs jeunesse** créés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : vers davantage de transversalité enfance-jeunesse-adolescence
- Attention particulière à l'axe handicap dans la réflexion engagée sur les **PEDT** et dans le cadre du **schéma départemental des services aux familles**

# Axes de réflexion et perspectives d'évolution

- **L'information des familles :**
  - Rupture de droit de l'Aeeh à l'Aah : vers une facilitation des démarches administratives pour les familles ?
  - [Mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr), un portail grand public : vers un enrichissement significatif facilitant l'accès à l'information des parents et la mise en réseau des professionnels



# Vos interlocuteurs sur le champ du handicap

- Outre les agences au titre des prestations légales et pour les travailleurs sociaux de la Caf, deux services :
- **Service Expertise Conseil**  
Responsable : Domitille Alban-Guillerm  
> Constitué de 3 pôles :
  - Pôle enfance & jeunesse
  - Pôle vie sociale & parentalité
  - Pôle contrôle des équipements sociaux
- **Pôle Partenariat d'accès aux droits**  
Responsable : Ariel Mathot  
Pour les partenariats handicap-précarité :  
Benjamin Malek - 01 40 97 99 47  
[benjamin.malek@cafnanterre.cnafmail.fr](mailto:benjamin.malek@cafnanterre.cnafmail.fr)



# Au sein du service Expertise Conseil

- Référente Appel à projet handicap :  
Nathalie Merdrignac, conseiller technique  
[nathalie.merdrignac@cafnanterre.cnafmail.fr](mailto:nathalie.merdrignac@cafnanterre.cnafmail.fr)  
01 40 97 19 59
- Les conseillers techniques territoriaux sont à votre disposition pour vous apporter un appui à l'élaboration de votre projet.  
> Voir vos interlocuteurs :  
<http://lalettrecaf92.blogspot.fr/p/vos-interlocuteurs.html>



Caf  
des Hauts-  
de-Seine



# Merci de votre attention